

**EXCLUSIF**

## Me Gilbert Collard s'empare du dossier de l'amiante au CHU de Caen !

Le pôle de Santé publique du parquet du tribunal de Paris est saisi de l'affaire depuis 2006 !

Huit plaintes avaient alors été déposées par des salariés du CHU. Près de quatre ans après, l'affaire rebondit. Une information judiciaire pour **"mise en danger délibérée de la vie d'autrui à l'égard des usagers et des salariés intervenant au CHU"** est désormais ouverte. De nouvelles victimes se manifestent, et Me Collard s'en mêle.

**Des plaintes déposées en 2006 !** Dans un bulletin diffusé au personnel, la direction du CHU de Caen révélait que 117 salariés avaient été exposés à l'amiante dans l'établissement public surplombant l'agglomération caennaise. Cinq venaient d'être reconnus au titre de maladies professionnelles **"et en relation avec une exposition au CHU"**.

C'était en mars 2006. Une enquête préliminaire était alors confiée, par le parquet du tribunal de Caen, à la police judiciaire. En novembre, alors que huit plaintes étaient recensées, le dossier était transmis au pôle de santé publique du parquet de Paris regroupant les procédures pénales relatives à l'amiante.

Depuis ? **"Le dossier est resté dans les cartons"**, avoue un magistrat parisien, en coulisse. Un procès de l'amiante du CHU est-il envisageable ? Me Gilbert Collard, qui a de nouveau rencontré les plaignants caennais, hier mercredi, à Paris, pour se saisir de l'affaire, y croit. Indigné par **"la lenteur de la justice"**, il voit **"une affaire énorme"**.

De son côté, Serge Vautier, président de l'association **"amiante**

constitués partie civile pour faire valoir leurs droits en justice, selon Me Collard.

Car la machine judiciaire semble en marche. Une information judiciaire contre X pour **"mise en danger délibérée de la vie d'autrui à l'égard des usagers et salariés intervenant au CHU de Caen"** est désormais ouverte. La justice enquête sur le **"non-respect des dispositions particulières de prudence et de sécurité prévues par le Code du travail relatives notamment aux mesures de prévention, au contrôle de l'exposition, à l'information**

**"Le risque est aujourd'hui maîtrisé", affirme la direction**

**des travailleurs sur les risques d'exposition de salariés aux poussières d'amiante et par le code de la santé publique relative aux obligations des propriétaires sur l'exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis"**.

**L'établissement de santé le plus amianté d'Europe.** Cette fibre cancérigène revêt sols, plafonds et portes de l'édi-

vent provoquer un cancer de la plèvre. Mais plusieurs salariés auraient été amenés à intervenir dans certains locaux techniques où l'amiante était dans un état nocif, car présentant des risques d'inhalation. C'est le cas, notamment du niveau 23, où sont installés les machines d'ascenseur et les moteurs de désenfumage et de climatisation. Considéré comme l'établissement de santé le plus amianté en Europe, un chantier de désamiantage y a débuté en 2008. 122 millions d'euros sont engagés pour des travaux prévus pour encore plus de 20 ans.

Mais, treize ans après un diagnostic amiante positif, le CHU de Caen présenterait toujours des dangers pour les milliers d'agents qui y travaillent et pour les patients reçus chaque année, s'indigne l'association Ban Asbestos. Mettant en avant **"le danger important permanent et grave"** de l'amiante dans l'établissement, l'association vient d'écrire à la direction générale de l'établissement. Dans sa réponse du 23 mars, la direction du patrimoine et des infrastructures admet qu'un **"risque important existait dans les années 90, lors d'interventions de maintenance et de travaux"**, mais que celui-ci est **"aujourd'hui maîtrisé par l'application de protocoles stricts"**. Aucun perçage ne peut désormais être entrepris **"sans la validation du mode opératoire d'intervention par les services du CHU et l'inspec-**



(Photo d'illustration)

**tion du travail"**. Les personnels doivent être formés, revêtir l'équipement de protection, des mesures d'empoussièrisme doivent être réalisées... Dans cette récente note, la direction admet cependant **"que ces mesures ne peuvent constituer une solution durable, mais uniquement un palliatif dans l'attente de travaux de reconstruction et l'abandon de ce bâtiment"**. Reconstruire l'hôpital ? L'idée circule depuis plusieurs années et prendrait environ cinq ans pour **"une construction-déconstruction"** sur les lieux actuels, mais coûterait plus de 700 millions d'euros. **"Malgré**

**toute la volonté de l'établissement pour que la reconstruction soit la plus rapide possible, la décision finale ne**

**nous appartient pas"**, écrit la direction du patrimoine et des infrastructures.

Briac TRÉBERT

### Une centaine d'usagers et salariés demande des réparations

**et sécurité"**, l'un des premiers à avoir alerté **"des dangers"**, continue le combat. Il diffuse actuellement, au plus grand nombre, le récent **"avis à victime"** lancé par Didier Peltier, le juge d'instruction parisien chargé du dossier. Et une centaine **"d'usagers et de salariés"** du CHU de Caen se seraient déjà

fixe construit au début des années 70. Dans cette tour de béton de 23 étages et 100 mètres de hauteur, la roche fibreuse a servi de calorifugeage, coupe-feu, etc. Une matière théoriquement inoffensive tant qu'elle n'est pas percée, c'est à dire tant qu'elle ne dégage pas ses minuscules fibres qui peu-

### Il défend déjà deux médecins de l'hôpital !

La police judiciaire de Caen travaille actuellement sur une autre affaire défendue par Me Gilbert Collard. Depuis novembre dernier, une enquête préliminaire est ouverte suite à la plainte **"contre X"** de deux médecins du pôle cœur-poumon-vaisseaux du CHU, conseillés par le médiatique avocat. Ils dénoncent un usage illicite de matériel médical à usage unique.

Ils reprochent - sans le nommé - à Gilles Grollier, le chef du service cardiologie du CHU de Caen d'avoir récupéré, stocké et réutilisé du matériel ayant servi à des interventions de chirurgie cardiaque, lors d'opérations humanitaires à l'étranger.

**"Des infirmières sont venues trouver ces deux médecins pour leur indiquer qu'on leur demandait de récupérer des cathéters cardiaques à usage unique ; ils étaient ensuite lavés grossièrement,**

**et reconditionnés dans leur emballage"**, s'insurge l'avocat. Ils avaient d'ailleurs eu recours à un constat d'huissier pour démontrer **"la présence d'une dizaine de cartons suspects contenant du matériel périmé manifestement souillé par du sang séché, entreposés dans un local"**, poursuit Me Collard.

**Ils ont depuis été sanctionnés**

Dans cette affaire, Gilles Grollier, membre de l'association **"La Chaîne de l'Espoir"**, admet avoir pratiqué des opérations au Maroc et au Cambodge, **"avec des cathéters recyclés, mais restérilisés avec précaution"** ; mais il insiste surtout sur **"le prix du matériel neuf"** et le fait que dans certains pays : **"on n'a pas le choix, pour sauver des vies"**.

Le directeur du CHU, Angel Piquemal, avait, lui, admis dans un communiqué,

**"que de tels dispositifs médicaux ont pu être réutilisés par des praticiens en missions humanitaires, au bénéfice de patients de pays à législation moins contraignante"**, mais affirmé qu'il s'agissait **"d'un règlement de compte"**, entre personnes du pôle.

Ce dernier avait d'ailleurs, dans la foulée, attribué de nouvelles missions aux deux médecins à l'origine de la plainte. Une mesure vécue comme une sanction par les intéressés qui pourraient engager une procédure administrative, dans les mois qui viennent.

Au parquet de Caen, **"aucune décision n'est encore prise sur les suites qui pourraient être données à cette affaire compliquée"** expliquait, en début de semaine, le procureur de la République de Caen, François Nicot.

B.T.



**Aigue-Marine**

**MARINIÈRE SAINT-JAMES.**  
Large gamme de tailles et de coloris  
enfants et adultes



**OFFRE DE PÂQUES -10%\***  
sur toutes les marinières

Ouvert tous les jours de 10h à 12h30 et de 15h à 19h - Ouvert le dimanche

**53, rue de la Mer - OUISTREHAM**  
**02 31 97 37 37**

\*jusqu'au 18 avril